

## Cent soixante et onzième session du Conseil

### **Point 13: Organisation de la 172<sup>e</sup> session du Conseil (24-28 avril 2023) et de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (1-7 juillet 2023)**

Le document CL 171/14, intitulé *Organisation de la 172<sup>e</sup> session du Conseil (24-28 avril 2023) et de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (1-7 juillet 2023)*, contient un certain nombre de propositions concernant les préparatifs des prochaines sessions du Conseil et de la Conférence, au sujet desquelles le Conseil prendra une décision à sa 171<sup>e</sup> session.

La 43<sup>e</sup> session de la Conférence se tiendra à Rome du samedi 1<sup>er</sup> au vendredi 7 juillet 2023. Le Conseil, à sa 171<sup>e</sup> session, est invité à approuver l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence qui figure à l'*annexe A* du document portant la cote CL 171/14. Un calendrier provisoire de la session de la Conférence sera présenté pour examen à la prochaine session du Conseil, en avril 2023.

Conformément à la pratique établie, le Conseil est invité à recommander la création de deux commissions pour la 43<sup>e</sup> session de la Conférence, à savoir la Commission I, chargée des questions de fond et de politique générale, et la Commission II, chargée des questions relatives au Programme et au budget.

Conformément à l'usage, le Conseil est invité à recommander que les déclarations des chefs de délégation lors du débat général soient limitées à cinq minutes chacune au maximum. Par ailleurs, les délégations pourront faire leurs déclarations sous forme numérique, en accord avec les méthodes de travail mises en application lors de la 42<sup>e</sup> session de la Conférence.

Dans le droit fil des méthodes de travail de la Conférence approuvées par le Conseil à sa 165<sup>e</sup> session, il est envisagé d'organiser des tables rondes à l'occasion de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence afin de favoriser un dialogue orienté vers l'action entre les représentants de haut niveau.

Le Conseil est également invité à approuver le thème «La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations – production, nutrition, environnement et conditions de vie» pour le débat général de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence, ainsi que comme thème biennal pour les sessions des organes directeurs qui se tiendront en 2024-2025.

S'agissant de la nomination du Directeur général de la FAO, les procédures concernant les communications des candidats à ce poste lors de la session de la Conférence et de la 172<sup>e</sup> session du Conseil sont indiquées à l'*annexe C* du document portant la cote CL 171/14. Ces procédures reprennent celles utilisées et adoptées à la 161<sup>e</sup> session du Conseil, en 2019, pour la nomination du Directeur général. Le Conseil est invité à approuver ces procédures en vue de leur utilisation à sa session d'avril 2023, ainsi qu'à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence, en juillet 2023.

S'agissant de l'élection du Président indépendant du Conseil à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence, le Conseil est invité à fixer au mardi 4 avril 2023 à 12 heures la date limite de présentation des candidatures et au mardi 11 avril 2023 la date à laquelle le Secrétaire général communiquera ces candidatures par lettre et par la voie du Portail des Membres de la FAO.

Le Conseil est invité à recommander à la Conférence de fixer au lundi 3 juillet 2023 à 9 heures la date limite de présentation des candidatures aux fonctions de membre du Conseil.

Enfin, le Conseil est invité à recommander de réserver le jeudi 6 juillet 2023: i) à l'élection du Président indépendant du Conseil (au scrutin secret); ii) à l'élection des membres du Conseil; et iii) au vote sur le montant du budget pour 2024-2025.

*M. Rakesh Muthoo, Secrétaire général de la Conférence et du Conseil*